

Lectures pour tous – Parcours littéraire en bibliothèque

Un programme d'éducation artistique et culturelle porté par les académies de Créteil, Paris et Versailles et la DRAC Île-de-France

En partenariat avec

{BnF

mél

PRÉSENTATION

Lectures pour tous – Parcours littéraire en bibliothèque est un programme qui s'adresse aux écoles, collèges et lycées qui souhaitent **faire de la lecture et de l'écriture un axe fort du projet d'école ou d'établissement** et aux **bibliothèques, médiathèques publiques** engagées dans le développement culturel et artistique de leur territoire. Il s'agit avant tout **d'un laboratoire et d'une approche expérimentale et sensible de la lecture et de l'écriture**, afin de renouveler les pratiques en classe.

En appui sur les ressources proposées par la Bibliothèque nationale de France, en particulier les bibliographies thématiques élaborées spécifiquement par le Centre national de littérature pour la jeunesse, les écoles ou établissements scolaires et les bibliothèques, médiathèques publiques **co-construisent un projet pédagogique interdisciplinaire**. Celui-ci propose **un parcours de lectures** appelé à se développer dans **le cadre d'heures de pratique artistique mettant en œuvre une approche sensible, artistique et culturelle du texte**. Il s'agit de **développer chez les élèves le goût pour le livre et la lecture** et de les amener à **fréquenter la bibliothèque**.

Pour l'année scolaire 2024-2025, les projets s'appuieront, au choix, à l'une des thématiques annuelles suivantes :

Le vivant – L'autre

La pratique sensible et le parcours de lectures seront articulés à **un parcours culturel et littéraire** favorisant l'appropriation des œuvres, notamment par des visites (visites et ateliers à la BnF, salons du Livre, festivals littéraires, Maisons des Illustres, musées, expositions, etc.) et un parcours de spectateur (lecture publique, théâtre, danse, etc.).

En collège et lycée, la part collective du pass culture vient contribuer au financement du dispositif et permet d'enrichir à la fois la pratique artistique proposée aux élèves par les auteurs et artistes associés au projet, mais également le parcours culturel et littéraire associé. Elle peut également permettre **le rayonnement du projet** sur d'autres classes.

Enfin, de façon à s'inscrire pleinement dans le volet culturel du projet d'école ou du projet d'établissement, le programme *Lectures pour tous – Parcours littéraire en bibliothèque* a vocation à **s'articuler aux autres dispositifs et actions** menés dans le domaine du livre et de la lecture.

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

1. Conditions d'accès au programme

- Le parcours concernera **une classe ou un groupe** d'école, de collège ou de lycée.
- Il **articulera les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle** que sont l'acquisition de connaissances, la rencontre avec les auteurs, artistes, professionnels du livre et de la lecture, et la rencontre sensible avec les œuvres, de façon à favoriser une approche artistique et sensible de la lecture chez les élèves.
- Le projet prévoira **entre 12 et 20 h de pratique artistique** avec un auteur, un artiste, un professionnel du livre et de la lecture.
- Le budget présenté devra être **équilibré** (total dépenses = total recettes). A partir de la 6^e, le financement devra s'appuyer **sur la dotation pass culture**.
- La bibliothèque médiathèque partenaire adressera au contact académique **un document signé attestant de son accord** pour s'impliquer dans le projet et à la DRAC Île-de-France un **CERFA collectivités dûment complété ([téléchargement ici](#))**, avec **un RIB de la collectivité de rattachement de la bibliothèque**.

2. Mise en œuvre du projet

Les équipes pédagogiques mettent en place, en lien avec leurs partenaires, **des ateliers de pratique artistique favorisant une approche sensible de la lecture et de l'écriture**. Le travail doit articuler le projet pédagogique à la démarche de l'auteur ou de l'artiste et le parcours culturel proposé aux élèves. Cette pratique artistique sensible contribue pleinement à la réussite des élèves et à l'appropriation du projet.

3. Les étapes préliminaires

- **Prendre contact avec la bibliothèque-médiathèque de territoire afin de co-construire le projet pédagogique interdisciplinaire**, en appui sur la thématique annuelle choisie.
- Si besoin, **prendre contact avec les conseillers des DAAC** pour être accompagnés dans la construction et la rédaction du projet sur ADAGE.
- Prendre appui sur **les ressources proposées par la Bibliothèque nationale de France et le CNLJ** dans le cadre du programme :

- Des bibliographies thématiques transmises aux équipes en vue de l'élaboration du corpus ;
- Des ressources numériques (Gallica, e-pub, expositions virtuelles...) portant sur la littérature patrimoniale et contemporaine ;
- Des visites pour les scolaires des expositions sur les sites Richelieu et François Mitterrand ;
- Des visites de sites et ateliers (atelier de lecture à voix haute ; atelier sur l'histoire et la forme du livre ; etc.).

Contacts : Réservation des ateliers et visites des sites BnF- François Mitterrand et Richelieu au 01 53 79 49 49 ou à visites@bnf.fr – Informations pour les ateliers de lecture à voix haute auprès de Marine Cotte marine.cotte@bnf.fr et Stéphane Fitoussi stephane.fitoussi@bnf.fr – Informations sur les ateliers et visites des expositions auprès de Pascale Buquet pascale.buquet@bnf.fr

- **La Maison des écrivains et de la littérature favorise la mise en relation avec des écrivains dont l'univers s'articule au projet des équipes**

Contacts – Pour l'académie de Versailles : Leïla Platz, professeure relais leila.platz@ac-versailles.fr / Pour les académies de Paris et Créteil : Sylvie Gouttebaron s.gouttebaron@maison-des-ecrivains.asso.fr

- **Le professeur coordonnateur du projet** renseigne la candidature en ligne, validée par le chef d'établissement ou l'IEN (pour le 1^{er} degré). Date butoir de saisie des candidatures sur ADAGE : **lundi 24 juin 2024**.
- **Début juillet**, une notification sera adressée aux établissements scolaires via Adage pour confirmer l'inscription au dispositif.

NB: Toute candidature incomplète, sans avis motivé ou sans signature ne sera pas examinée.

4. Les étapes du programme

- **Avant l'été**, les équipes pédagogiques et bibliothèques, médiathèques publiques seront averties de **la validation du projet**.
- **Mercredi 16 octobre**, les équipes pédagogiques et partenaires des bibliothèques, médiathèques publiques seront réunies à la Bibliothèque nationale de France (site Richelieu) pour **une journée de formation** permettant de lancer le programme.

- **Décembre-janvier** : **point d'étape** en établissement ou en visioconférence avec les conseillers de la DAAC afin d'accompagner la mise en œuvre du projet.
- **Printemps 2025** : **restitutions en médiathèque**, sur les territoires.
- **Mai 2025** : **restitution des projets à la Bibliothèque nationale de France** (à confirmer).

5. Valorisation des projets

Pour l'académie de Versailles, les équipes pédagogiques qui le souhaitent pourront valoriser leur projet sur un padlet numérique.

De même, les équipes engagées dans l'académie de Créteil pourront utiliser un onglet dédié du Netboard ULLEO (Univers du livre et de la lecture, des écritures et de l'oralité).

CONTACTS

RECTORAT DE VERSAILLES - DAAC

3, boulevard de Lesseps

78017 Versailles Cedex

Frédérique Servan, adjointe à la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseillère univers du livre, de la lecture et des écritures

frederique-bett.richard@ac-versailles.fr

RECTORAT DE CRÉTEIL – DAAC

4, rue Georges Enesco

94010 Créteil Cedex

Valentin Grimaud, conseiller univers du livre et de la lecture, des écritures et de l'oralité

valentin.grimaud@ac-creteil.fr

RECTORAT DE PARIS – DAAC

12, boulevard d'Indochine

75019 Paris

Fanny Jaffray, chargée de mission EAC

fanny.jaffray@ac-paris.fr

DRAC Île-de-France

45-47, rue Le Peletier

75009 Paris

Catherine Ernatus

catherine.ernatus@culture.gouv.fr